

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Les accords conclus avec le gouvernement britannique ont été soumis au conseil et acceptés par lui aujourd'hui seulement. Ces accords doivent suivre maintenant toutes les formalités officielles ordinaires et il est bien entendu avec le gouvernement britannique que ce dernier sera prévenu de l'intention d'en rendre le texte public afin que l'annonce en soit faite en Angleterre en même temps qu'au Canada. J'ai l'intention de faire à la Chambre un exposé complet dès que l'occasion m'en sera offerte au cours du débat sur l'Adresse.

DIFFÉREND OUVRIER

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE—QUESTION CONCERNANT LES OUVRIERS DE L'USINE CHRYSLER À WINDSOR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggar): Je désire poser une question au ministre du Travail (M. McLarty). Samedi matin, la Chrysler Corporation, à Windsor (Ontario), a interdit l'accès de son usine à quarante-cinq ouvriers syndiqués. Les tentatives en vue de porter pacifiquement la chose à la connaissance de leurs compagnons de travail ont été déjouées par la police locale et, depuis lors, plusieurs arrestations ont été effectuées. Le Gouvernement va-t-il protéger les ouvriers contre de telles violations de leurs droits démocratiques, lesquels sont expressément sauvegardés par l'article 27 des règlements concernant la défense du Canada approuvés par le décret du conseil C.P. 3751 du 13 août 1940?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a eu l'amabilité de m'avertir qu'il avait l'intention de me poser cette question.

J'ai reçu dimanche matin un télégramme semblable, je crois, à celui qu'il a reçu et dans lequel le président du comité local n° 195 des employés de la Chrysler Corporation me fait savoir que cette maison avait fermé ses portes à quarante-cinq employés. Dans la suite, j'ai été averti par la compagnie qu'il ne s'agissait pas du tout d'une mise à pied, mais que, par suite de la mutation d'un employé d'un service à un autre, trente-huit hommes s'étaient d'eux-mêmes retirés. Les deux exposés de faits différaient tellement que j'ai cru que le seul moyen de régler convenablement cette affaire était d'envoyer un représentant du ministère à Windsor avec la mission de me faire connaître les faits aussi exactement que possible. C'est ce qui s'est produit et le représentant du ministère s'est rendu hier à Windsor où il

[M. Senn.]

est encore dans le moment. Lorsque j'ai reçu la note de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), j'ai tenté, sans succès, de me mettre en communication avec lui. Tant que nous n'aurons pas un exposé précis des faits exacts, nous ne devrions pas, je crois, porter un jugement prématuré ou nous prononcer trop vite sur cette question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

JOURS DES DÉPUTÉS

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Etant donné la procédure suivie à la dernière session, alors qu'on n'a pas réservé de jours aux députés, le premier ministre (M. Mackenzie King) me dirait-il si les députés auront leurs jours à cette session-ci?

L'hon. M. HANSON: Vous faites mieux d'attendre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je crois que nous devons d'abord terminer le débat sur l'Adresse. Ce qu'il sera possible ou désirable de faire après la conclusion de ce débat dépendra, entre autres choses, du temps que prendra la discussion. Nous pourrions débattre ce sujet plus tard.

SUJETS DE PAYS ENNEMIS INTERNÉS

QUESTION RELATIVE À LEUR EMPLOI POUR LA CONSTRUCTION DES CASERNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je désire poser une question au secrétaire d'Etat (M. Casgrain). Est-il exact que les prisonniers allemands dans un certain camp d'internement en dehors de Toronto sont employés à la construction de casernes militaires et reçoivent 20c. par jour, remplaçant ainsi des menuisiers canadiens réduits au chômage?

L'hon. PIERRE F. CASGRAIN (secrétaire d'Etat): Je ne puis répondre sur-le-champ à l'honorable député, mais je m'informerai et essaierai de lui répondre demain.

ANNIE RUBELIETZ

PÉTITIONS DEMANDANT LA COMMUTATION DE LA PEINE DE MORT PRONONCÉE CONTRE ELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ANTHONY HLYNKA (Vegreville): Puis-je demander au ministre de la Justice (M. Lapointe) si, vu les nombreuses pétitions adressées au Gouvernement et aux députés en faveur d'Annie Rubelietz, de la région de Sturgis, Saskatchewan, condamnée à mort, le ministre songe à la commutation de la peine?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Un appel a été inter-